Nations Unies A/AC.109/2011/SR.7

Assemblée générale

Distr. générale
22 novembre 2011
Français
Original : anglais

Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Compte rendu analytique de la 7e séance
Tenue au Siège, à New York, le mardi 21 juin 2011, à 15 heures

Président : M. Núñez Mosquera. . . . . (Cuba)

Sommaire

Adoption de l'ordre du jour

Question des îles Falkland (Malvinas) (*suite*)

Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies

Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes

Questions d'Anguilla, des Bermudes, de Guam, des îles Caïmanes, des îles Turques et Caïques, des îles Vierges américaines, des îles Vierges britanniques, de Montserrat, de Pitcairn, de Sainte-Hélène et des Samoa américaines

Audition de pétitionnaires : Guam

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

Les rectifications au présent compte rendu seront publiées dans un rectificatif.

11-38154 (F)

Merci de recycler

La séance est ouverte à 15 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

1. *L'ordre du jour est adopté.*

Question des îles Falkland (Malvinas) (*suite*)

2. **Mme St. John** (Grenade) indique que son pays continue de soutenir le concept d'autodétermination des peuples et qu'il est pleinement conscient de la complexité du débat sur la question de la souveraineté des îles Falkland (Malvinas). Elle réitère l'appel à une nouvelle réflexion sur ce problème épineux lancé par son pays les années précédentes.

Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (A/AC.109/2011/L.9)

Projet de résolution A/AC.109/2011/L.9 : Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

3. *Le projet de résolution A/AC.109/2011/L.9 est adopté.*

Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies (A/66/63; A/AC.109/2011/L.10; E/2011/73)

Projet de résolution A/AC.109/2011/L.10 : Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies

4. *Le projet de résolution A/AC.109/2011/L.10 est adopté.*

5. **Mme Eloeva** (Fédération de Russie) fait observer que son gouvernement plaide sans relâche en faveur du droit des territoires non autonomes à l'autodétermination et à l'indépendance. Le Conseil économique et social a toutefois, en se penchant sur cette question qui ne devrait pas se trouver à son ordre du jour, été amené à s'écarter de sa fonction principale.

6. La Fédération de Russie n'a pas fait obstacle à l'adoption du projet de résolution par consensus quand la question a été portée devant la Quatrième Commission et l'Assemblée réunie en plénière, mais elle demeure guidée par sa position habituelle sur la question.

Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes (A/AC.109/2011/L.11)

Projet de résolution A/AC.109/2011/L.11 : Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes

7. *Le projet de résolution A/AC.109/2011/L.11 est adopté.*

Questions d'Anguilla, des Bermudes, de Guam, des îles Caïmanes, des îles Turques et Caïques, des îles Vierges américaines, des îles Vierges britanniques, de Montserrat, de Pitcairn, de Sainte-Hélène et des Samoa américaines (A/AC.109/2011/15 et A/AC.109/2011/L.8)

Audition de pétitionnaires : Guam

8. **Le Président** note que, conformément à la pratique habituelle du Comité spécial, les pétitionnaires seront invités à s'adresser au Comité et se retireront une fois leur exposé terminé.

9. **Mme Calvo**, s'exprimant au nom d'Eddie Baza Calvo, Gouverneur de Guam, déclare qu'un demi-millénaire de colonisation a été lourd de conséquences pour le peuple guamien. Les 230 ans de colonisation espagnole ont décimé le peuple chamorro en lui apportant de nouvelles maladies, la guerre et l'oppression. Après la guerre hispano-américaine, les États-Unis d'Amérique ont récupéré Guam sans que son peuple ait voix au chapitre. L'impérialisme du Japon pendant la Seconde Guerre mondiale a été particulièrement brutal pour Guam, puisque l'armée impériale japonaise a été l'auteur de nombreuses atrocités contre le peuple chamorro. Si la libération de Guam par les États-Unis en 1944 a mis fin à l'esclavage des Chamorros, ces derniers n'en sont pas moins demeurés sous domination coloniale. De plus, le peuple chamorro n'a pas encore reçu d'indemnités pour dommages de guerre. Le silence des autorités américaines sur le sujet confirme que Guam ne peut rester éternellement une colonie.

10. L'intervenante exprime sa reconnaissance envers les États-Unis d'Amérique, Puissance administrante, qui ont reconnu le droit de Guam à l'autodétermination

et se sont engagés à fournir un financement équivalent à celui des autorités locales pour les programmes de décolonisation. Le Gouvernement de Guam tient à organiser un plébiscite. Après des années de taxation assortie d'une représentation partielle, d'une citoyenneté incomplète et d'une appartenance mitigée, les Chamorros doivent prendre une décision éclairée concernant leur futur statut politique. L'oratrice demande au Comité spécial de soutenir les droits fondamentaux de son peuple.

11. **M. Alvarez** (Directeur exécutif de la Commission sur la décolonisation du Gouvernement de Guam), s'exprimant lui aussi au nom du Gouverneur de Guam, déclare que Guam a fait d'importants progrès sur la question de la décolonisation au cours des quatre derniers mois. Son gouvernement prévoit de mettre en œuvre une campagne énergique pour faire connaître sa situation à l'opinion publique nationale et internationale. De plus, le représentant de Guam au Congrès des États-Unis a fait adopter une loi permettant d'affecter des fonds à une campagne d'information sur l'autodétermination du peuple chamorro.

12. La législation locale définit clairement les Chamorros comme le peuple colonisé de Guam ayant droit à l'autodétermination. Le Gouverneur de Guam a l'intention de continuer à soutenir cette position en organisant un plébiscite sur l'exercice du droit à l'autodétermination des Chamorros dans les cinq prochaines années, l'objectif final étant de résoudre la question du statut politique de Guam.

13. Constatant le regain de mobilisation suscité par ce problème, l'intervenant propose plusieurs mesures pour le résoudre : nommer un représentant du bureau du Président des États-Unis au Congrès américain, utiliser les médias nationaux et internationaux pour faire connaître la situation dramatique du peuple chamorro et faire en sorte que les Nations Unies et autres groupes, organisations et personnalités mondialement connus plaident la cause de Guam.

14. **Mme Natividad** (Présidente, Guahan Coalition for Peace and Justice) indique que son groupe s'oppose depuis toujours au projet de renforcement de la présence militaire de la Puissance administrante à Guam. En 2006, sans consulter au préalable les dirigeants ni la population de Guam, les États-Unis ont signé un accord bilatéral avec le Japon prévoyant le transfert de 8 000 Marines du Japon à Guam. La position de colonie de Guam permet aux États-Unis d'exploiter ses terres et de violer les droits du peuple chamorro à des fins militaristes.

15. Depuis l'annonce de ce renforcement de la présence militaire, des représentants des Chamorros se sont présentés devant le Comité spécial chaque année pour l'adjurer d'intervenir. La question du statut politique de Guam n'a toutefois pas été réglée. L'intervenante demande aux membres du Comité de faire porter leurs efforts sur les mesures ciblées que le Comité et, de manière plus générale, le système des Nations Unies, pourraient prendre pour résoudre le problème de Guam.

16. Selon l'expérience de son pays, les résolutions de l'Organisation des Nations Unies sur l'autodétermination n'ont pas le poids nécessaire pour faire évoluer les situations coloniales. En septembre 2010, les autorités américaines ont entamé le processus d'attribution de contrats par le Ministère de la défense des États-Unis qui vise à renforcer la présence militaire à Guam, même si une grande partie de la population chamorro s'inquiète de l'impact de ce renforcement sur les personnes ne faisant pas partie des forces armées. L'opposition de la population a été en grande partie ignorée par le Gouvernement des États-Unis.

17. La résistance à l'accroissement de la présence militaire à Guam s'explique par la relation d'exploitation qu'entretiennent les forces armées des États-Unis avec l'île. La présence militaire à Guam expose sa population à des rayonnements et entraîne une grave dégradation de l'environnement et une contamination par des produits toxiques de l'île et de ses habitants, comme le prouve le mauvais état de santé de nombreux Chamorros, le groupe ethnique le plus durement touché. Compte tenu de l'exposition constante aux sites toxiques situés sur les bases militaires de l'île, le taux de cancer chez les Chamorros est anormalement élevé. De plus, les résidents de Guam n'ont toujours pas droit à une indemnisation aux termes de la loi fédérale sur l'indemnisation en cas d'exposition à des rayonnements votée par le Congrès des États-Unis.

18. La militarisation de l'île soulève d'autres préoccupations, comme l'existence d'un système scolaire à deux vitesses et l'appropriation par les forces militaires américaines d'un tiers du territoire guamien. L'armée tente actuellement de saisir des terres supplémentaires, sur lesquelles se trouvait un village chamorro sacré, pour y établir un champ de tir destiné au tir réel. Enfin, une militarisation accrue de Guam

réduira le statut du peuple chamorro à celui de minorité en cas de plébiscite. À la lumière de ces éléments, le groupe dont l'intervenante est Présidente recommande les mesures suivantes : Guam devra demeurer sur la liste des territoires non autonomes aussi longtemps que son peuple n'aura pas exercé son droit à l'autodétermination; le Comité spécial devra déclarer que le projet de militarisation accrue de Guam des États-Unis fait obstacle à l'exercice de ce droit; et l'Organisation des Nations Unies devra apporter son soutien financier et technique à une campagne d'éducation sur le statut politique de Guam destinée à la population de l'île; envoyer une mission d'observation du plébiscite à organiser dans les cinq prochaines années et mettre au point un programme détaillé pour la décolonisation de tous les territoires non autonomes d'ici à la fin de la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme.

19. **M. Matsushima** (We are Loochoo) note qu'il est plus facile de comprendre la nécessité de démilitariser Guam si on a à l'esprit l'expérience d'Okinawa, pour des raisons historiques et autres. À Okinawa comme à Guam, la Puissance impériale (le Japon et les États-Unis d'Amérique, respectivement) a annexé un territoire et imposé des politiques coloniales à ses habitants. De plus, à Guam comme à Okinawa, des politiques militaires, comme récemment la construction de nouvelles bases à Okinawa et le transfert de plus de 8 000 Marines et de leur famille d'Okinawa à Guam, ont été adoptées unilatéralement par les autorités américaines et japonaises, au mépris de la volonté des populations. Les Chamorros ont toutefois fondé un certain nombre d'organisations en faveur de la décolonisation de Guam.

20. Si les Marines américains s'installent à Guam, le peuple chamorro sera confronté à des difficultés similaires à celles du peuple d'Okinawa, qui a connu incendies et accidents causés par des munitions réelles et accidents d'avion, et a subi des niveaux de bruit assourdissant et la destruction de son environnement et de sites historiques. De plus, entre 1972 et 2010, 5 705 crimes ayant impliqué les forces armées ont été commis à Okinawa.

21. Le Gouvernement japonais est complice de la construction de nouvelles bases à Guam car il a fourni un financement important à l'appui de ce projet. La population d'Okinawa s'oppose au transfert des Marines américains à Guam et à la construction de nouvelles bases sur les deux îles. La réduction du nombre de bases à Okinawa promouvra un processus similaire à Guam, l'île sœur. Ce processus de démilitarisation doit se faire dans le cadre des initiatives plus générales de décolonisation du Comité spécial.

22. **Mme Baza** (Conscious Living) indique que son organisation soutient l'objectif que constitue l'élimination du colonialisme au cours de la présente décennie, conformément à la résolution 65/119 de l'Assemblée générale. Elle appelle la Puissance administrante et les entités des Nations Unies concernées, y compris le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), à aider Guam à obtenir son indépendance politique et à se développer sur le plan économique.

23. La relation coloniale qui existe entre Guam et la Puissance administrante va à l'évidence à l'encontre des principes de base de la démocratie. Les États-Unis ne peuvent continuer à prôner l'application de la démocratie dans le monde tout en refusant le droit à la participation politique à ses propres citoyens.

24. L'immigration non contrôlée promue par les autorités coloniales dresse une barrière entre les peuples autochtones et les autres, qui se font concurrence pour les ressources limitées. Ces ressources se faisant rares, la génération actuelle d'immigrants doit compter sur l'aide sociale de la Puissance administrante. Bien que les diverses populations d'immigrants aient contribué au développement de l'île, leur installation à Guam a érodé la structure familiale traditionnelle, abaissé le niveau de vie et augmenté la pression à laquelle les jeunes autochtones sont soumis de se conformer aux valeurs occidentales.

25. L'objectif de la recherche autochtone est de promouvoir les valeurs, les points de vue et les pratiques autochtones. Les formes traditionnelles de savoir sont sacrées pour les membres d'une culture et leur transmission est étroitement liée à la langue. Le mode d'enseignement introduit par la Puissance administrante constitue un frein à la décolonisation car il sape les pratiques traditionnelles, en particulier lorsqu'elles sont liées à l'apprentissage de la langue. L'éducation publique offerte par la Puissance administrante sert d'abord un objectif politique, en l'occurrence l'intégration du peuple chamorro.

26. Les individus colonisés, exposés à l'impérialisme aux dépens de leurs propres valeurs, souffrent d'un certain nombre de troubles psychologiques, dont ce qu'on pourrait appeler le syndrome de Stockholm

culturel, qui amène les membres d'un groupe opprimé à accepter les valeurs de la culture dominante, notamment les stéréotypes sur ledit groupe. Ainsi, les peuples politiquement réprimés maintiennent les privilèges de la Puissance administrante, faisant taire par la même occasion les voix qui réclament la justice sociale. Une décolonisation à dimension thérapeutique doit recourir à des solutions autochtones qui permettent de sensibiliser à la mentalité de colonisés et corriger les distorsions cognitives afin de parvenir à une transformation personnelle et collective.

27. Même si le mot d'ordre a changé – passant de « destinée manifeste » à mondialisation – la guerre pour la conquête de Guam et de ses ressources n'a pas simplement perduré, elle s'est étendue pour justifier une conquête totale. Mettre fin à cette conquête coloniale exige un recentrage des valeurs sur le respect des peuples et de leur mode de vie, loin de la fascination pour le matérialisme.

La séance est levée à 16 h 10.